

**Commission scolaire  
English-Montréal**  
**États financiers  
au 30 juin 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
État de la situation financière	6
État des résultats	7
État de l'excédent accumulé	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 27
Renseignements supplémentaires	28



---

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

Aux membres du conseil d'administration de  
Commission scolaire English-Montréal

T 514 878-2691

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire English-Montréal (ci-après « l'organisme scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme scolaire au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

L'organisme scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023, à l'excédent accumulé au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer

une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, comme nous l'avions fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme scolaire.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 22 octobre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

# Commission scolaire English-Montréal

## État de la situation financière

au 30 juin 2024

	2024	Redressé 2023
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 334 010	4 949 949
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 5)	57 217 198	24 089 049
Subventions d'investissement à recevoir (note 6)	427 630 086	450 297 629
Subventions de financement à recevoir	2 008 850	2 012 972
Débiteurs (note 7)	78 197 251	79 624 131
Stocks destinés à la revente	266 347	237 255
Placements à taux fixe (note 9)	470 134	527 997
Autres actifs	576 753	1 691 254
	<b>569 700 629</b>	<b>563 430 236</b>
<b>PASSIFS</b>		
Quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM (note 15)	13 988 505	14 368 409
Créditeurs et frais courus à payer (note 10)	63 524 004	53 360 302
Subvention d'investissement reportée (note 14)	356 604 894	314 777 841
Revenus reportés	9 877 341	10 364 109
Provision pour avantages sociaux (note 11)	19 240 503	16 750 225
Quote-part de l'organisme scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM (note 15)	305 185 862	328 934 549
Passif au titre des sites contaminés (note 12)	2 008 849	2 012 972
Autres passifs (note 16)	134 415 140	106 927 579
	<b>904 845 098</b>	<b>847 495 986</b>
	<b>(335 144 469)</b>	<b>(284 065 750)</b>
<b>DETTE NETTE</b>		
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 17)	401 683 280	361 061 635
Stocks de fournitures	1 239 510	1 081 661
Charges payées d'avance	1 773 623	1 162 665
	<b>404 696 413</b>	<b>363 305 961</b>
	<b>69 551 944</b>	<b>79 240 211</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	Redressé	2023
	\$		\$
<b>Revenus</b>			
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation (MEQ)	<b>339 553 414</b>	315 641 871	
Subventions d'investissement	<b>4 935 151</b>	6 098 914	
Autres subventions et contributions	<b>2 172 680</b>	1 508 004	
Taxe scolaire	<b>43 704 502</b>	42 342 741	
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à des cours	<b>6 883 506</b>	4 348 193	
Ventes de biens et de services	<b>14 144 149</b>	13 958 128	
Autres revenus	<b>9 671 175</b>	9 171 611	
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	<b>14 188 326</b>	16 839 088	
	<b>435 252 903</b>	409 908 550	
<b>Charges</b>			
Activités d'enseignement et de formation	<b>180 038 690</b>	180 761 180	
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	<b>107 505 657</b>	102 278 897	
Services d'appoint	<b>27 391 132</b>	28 409 058	
Activités administratives	<b>22 047 403</b>	19 006 485	
Activités relatives aux immobilisations corporelles	<b>48 004 502</b>	52 924 385	
Rétroactivité et équité salariale	<b>21 784 594</b>	2 673 848	
Activités connexes	<b>35 728 770</b>	21 864 949	
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (note 11)	<b>2 490 278</b>	(228 815)	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<b>(49 856)</b>		
	<b>444 941 170</b>	407 689 987	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice avant subvention d'investissement pour financer les obligations liées à la mise hors service des exercices antérieurs</b>	<b>(9 688 267)</b>	2 218 563	
Subvention d'investissement pour financer les obligations liées à la mise hors service des exercices antérieurs		89 179 470	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(9 688 267)</b>	91 398 033	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission scolaire English-Montréal**  
**État de l'excédent accumulé**  
 pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	<b>2024</b>	Redressé	<b>2023</b>
	\$		\$
Solde au début			
Solde déjà établi	<b>79 240 211</b>	(12 575 954)	
Modification comptable (note 2)		418 132	
Solde redressé	<b>79 240 211</b>	(12 157 822)	
Excédent (déficit) de l'exercice	<b>(9 688 267)</b>	91 398 033	
Solde à la fin	<b>69 551 944</b>	79 240 211	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission scolaire English-Montréal**  
**État de la variation de la dette nette**  
 pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	Redressé	2023
	\$		\$
Solde au début			
Solde déjà établi	(284 081 874)	(373 579 048)	
Modification comptable (note 2)	16 124	499 696	
Solde redressé	<u>(284 065 750)</u>	<u>(373 079 352)</u>	
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>(9 688 267)</u>	<u>91 398 033</u>	
 Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(66 884 316)	(35 944 925)	
Amortissement des immobilisations corporelles	15 231 938	18 148 578	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(49 856)		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	50 500		
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	<u>11 030 089</u>	<u>13 568 110</u>	
	<u>(40 621 645)</u>	<u>(4 228 237)</u>	
 Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	 <u>(768 807)</u>	 <u>1 843 806</u>	
Augmentation (diminution) de la dette nette	<u>(51 078 719)</u>	<u>89 013 602</u>	
Solde à la fin	<u>(335 144 469)</u>	<u>(284 065 750)</u>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission scolaire English-Montréal**  
**État des flux de trésorerie**  
 pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	Redressé 2023
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	(9 688 267)	91 398 033
Éléments hors caisse		
Créances douteuses	306 416	280 285
Provision pour avantages sociaux futurs	2 490 278	(228 815)
Charges payés d'avance et stocks de fournitures	(768 807)	1 843 806
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(14 188 326)	(50 469 744)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 231 938	18 148 578
Charges de désactualisation	4 410 135	5 602 190
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(49 856)	
Variation nette d'éléments d'actif et de passif	61 929 924	(29 441 318)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>59 673 435</u>	<u>37 133 015</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61 377 737)	(36 303 648)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	<u>50 500</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(61 327 237)</u>	<u>(36 303 648)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Placements à taux fixe et flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>37 863</u>	<u>(31 786)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(1 615 939)	797 581
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>4 949 949</u>	<u>4 152 368</u>
	<u>3 334 010</u>	<u>4 949 949</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	3 320 040	4 935 691
Fonds de marché monétaire	<u>13 970</u>	<u>14 258</u>
	<u>3 334 010</u>	<u>4 949 949</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La commission scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constituée en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique*, au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

#### Revenus

Au cours de l'exercice, l'organisme scolaire a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre établit des exigences différencierées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligation de prestation (appelées « opérations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque l'organisme scolaire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'organisme scolaire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque l'organisme scolaire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribué à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme scolaire.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

#### Éléments incorporels achetés

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, l'organisme scolaire a adopté les recommandations de la Note d'orientation du secteur public NOSP-8, « Éléments incorporels achetés », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ces recommandations s'appliquent à toutes les ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises par l'organisme scolaire dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Conformément à cette nouvelle note d'orientation, l'organisme scolaire constate comme des actifs les éléments incorporels achetés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation d'un actif, à condition qu'il soit probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'organisme scolaire et que le coût de cet actif puisse être évalué de façon fiable. Les éléments incorporels achetés sont initialement évalués au coût.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme scolaire.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la commission scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier;
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment;
- D'autres corrections ont été apportées, telles que l'ajout de bâtiments, de composantes ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés et la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

	Redressé	
	2023	
	\$	
État des résultats		
Revenus		
Subventions d'investissement	(269 958)	
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(182 109)	
Charges		
Activités relatives aux immobilisations corporelles	(33 935)	
Excédent de l'exercice	(418 132)	
État de l'excédent accumulé lié aux activités		
Solde au début	418 132	
Solde à la fin	—	
État de la situation financière		
Actifs financiers		
Subventions d'investissement à recevoir	(468 192)	
Passifs		
Subvention d'investissement reportée	(16 124)	
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	(468 192)	
	(484 316)	
Dette nette	16 124	
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	(16 124)	
Excédent accumulé	—	
État de la variation de la dette nette		
Solde au début	499 696	
Excédent de l'exercice	(418 132)	
Immobilisations corporelles	(65 440)	
Solde à la fin	16 124	

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

#### Passifs

##### *Subvention d'investissement reportée*

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

##### *Revenus perçus d'avance*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

##### *Régimes de retraite*

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

##### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

##### *Quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)*

La quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Passif au titre des sites contaminés*

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

#### *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

#### Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans <sup>1</sup>
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunications	20 ans

<sup>1</sup> Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 35 ans.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les immobilisations en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

#### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

#### *Charges payées d'avance*

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficie des services acquis.

#### **Constatation des revenus**

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfais et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus de la taxe scolaire et les subventions tenant lieu de taxe sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que l'organisme scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	Redressé	2023
	\$	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	258 760	126 918	
Intérêts reçus au cours de l'exercice	566 978	476 261	

### 5 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2024	Redressé	2023
	\$	\$	\$
MEQ			
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	57 290 974	23 216 243	
Service de la dette	(1 663)	(1 663)	
Transport scolaire	(243 712)	711 795	
Sites contaminés	92 175	88 052	
Autres subventions	79 424	74 622	
	<b>57 217 198</b>	<b>24 089 049</b>	

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 6 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR

	Redressé	
	2024	2023
	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (règles budgétaires)	<u>427 630 086</u>	<u>450 297 629</u>

### 7 - DÉBITEURS

	Redressé	
	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	<u>71 419 348</u>	74 032 353
Comptes clients – autres	<u>5 953 745</u>	4 749 411
Congés sabbatiques à recevoir		25 166
Taxes à la consommation à recevoir	<u>1 539 730</u>	1 475 341
	<u>78 912 823</u>	80 282 271
Provision pour créances douteuses	<u>(715 572)</u>	(658 140)
	<u>78 197 251</u>	79 624 131

### 8 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

### 9 - PLACEMENTS À TAUX FIXE

Les placements temporaires portent intérêt au taux entre 2,67 % et 4,91 % (entre 2,3 % et 5,04 % au 30 juin 2023).

### 10 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	Redressé	
	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>14 642 976</u>	10 947 988
Salaires et charges sociales à payer	<u>31 240 623</u>	30 019 274
Congés sabbatiques à payer	<u>2 093 646</u>	2 352 860
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations corporelles	<u>15 546 759</u>	10 040 180
	<u>63 524 004</u>	53 360 302

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 11 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

	Redressé	
	2024	2023
	\$	\$
Vacances	<b>9 953 043</b>	8 246 419
Autres congés de maladie	<b>922 773</b>	847 331
Assurance traitement	<b>166 703</b>	137 427
Autres avantages sociaux	<b>239 687</b>	202 476
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	<b>4 942 276</b>	4 736 868
Cotisations patronales à payer	<b>3 016 021</b>	2 579 704
	<b>19 240 503</b>	16 750 225

### 12 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des réservoirs d'hydrocarbures pétroliers et proviennent de fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

### 13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

	Redressé	
	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	<b>100 304 616</b>	108 770 231
Modification comptable	(499 696)	(499 696)
Charges de désactualisation	<b>4 410 135</b>	5 602 190
Révision d'estimation	<b>(11 030 089)</b>	(13 568 109)
Solde à la fin	<b>93 684 662</b>	100 304 616

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

#### Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 98 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	<u>Désamiantage</u>
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,15 à 4,98 %
Période d'actualisation <sup>1</sup>	De 0 à 46 ans
Taux d'inflation	2,5 à 2,57 %

<sup>1</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 128 827 298 \$ (128 006 230 \$ au 30 juin 2023).

### 14 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	Redressé	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	314 777 841	290 470 332
Montants constatés à titre de contributions reportées	56 015 379	74 975 487
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(14 188 326)	(50 667 978)
Solde à la fin	<u>356 604 894</u>	<u>314 777 841</u>

### 15 - QUOTE-PART DE L'ORGANISME SCOLAIRE DE L'EMPRUNT BANCAIRE ET DE LA DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION DÉTENUE PAR LE CGTSIM

L'emprunt bancaire et la dette à long terme des commissions scolaires de l'île de Montréal sont gérés par le CGTSIM. La quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

### 16 - AUTRES PASSIFS

	Redressé	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	93 684 662	100 304 616
CNESST	1 159 533	871 157
Autres provisions	15 230 011	3 217 412
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	24 340 934	2 534 394
	<u>134 415 140</u>	<u>106 927 579</u>

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 313 583		17 313 583
Aménagements de terrains	27 969 455	7 422 877	20 546 578
Bâtiments			
Bâtiments	258 976 863	206 316 901	52 659 962
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	28 123 523	32 302 630	(4 179 107)
Améliorations majeures aux bâtiments	351 135 379	57 362 358	293 773 021
Matériel et équipement			
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	30 172 331	19 550 397	10 621 934
Développement informatique	16 459 125	6 210 817	10 248 308
	1 633 671	934 670	699 001
	<u>731 783 930</u>	<u>330 100 650</u>	<u>401 683 280</u>
	Redressé		
			2 023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 314 227		17 314 227
Aménagements de terrains	25 632 013	6 282 059	19 349 954
Bâtiments			
Bâtiments	258 976 863	204 077 774	54 899 089
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39 153 611	34 455 244	4 698 367
Améliorations majeures aux bâtiments	293 844 603	49 017 191	244 827 412
Matériel et équipement			
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	30 270 525	19 671 136	10 599 389
Développement informatique	14 755 774	6 109 930	8 645 844
	1 606 686	879 333	727 353
	<u>681 554 302</u>	<u>320 492 667</u>	<u>361 061 635</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut ce qui suit :

- Des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 73 078 583 \$ (33 151 233 \$ au 30 juin 2023), soit 68 217 764 \$ pour des améliorations majeures des bâtiments (30 273 114 \$ au 30 juin 2023) et 4 860 819 \$ pour des aménagements (2 878 119 \$ au 30 juin 2023). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties. Au 30 juin 2024, les crébiteurs et frais courus à payer incluent 15 546 759 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (10 040 180 \$ au 30 juin 2023).

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

#### Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

#### Risques financiers

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. L'organisme scolaire juge que le risque de crédit afférent aux diverses subventions à recevoir des divers paliers de gouvernement n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des divers paliers de gouvernement, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin, se détaille comme suit :

	Redressé	
	2024	2023
	\$	\$
Actifs financiers en souffrance		
Moins de 30 jours	2 740 798	994 895
De 30 à moins de 60 jours	2 014	122 237
De 60 à moins de 90 jours	370 203	724 703
De 90 jours à moins de 12 mois	1 206 752	2 213 284
12 mois et plus	1 647 515	658 572
<b>Sous-total</b>	<b>5 967 282</b>	4 713 691
Moins : provision pour créances douteuses	(715 572)	(658 572)
<b>Total</b>	<b>5 251 710</b>	4 055 119

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### **18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	Redressé	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Solde au début	658 572	963 572
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	221 000	295 000
Montants radiés	<b>(164 000)</b>	<b>(600 000)</b>
Solde à la fin	<b>715 572</b>	<b>658 572</b>

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 2 % (2 % au 30 juin 2023) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

### 18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Provision pour avantages sociaux	9 953 043		1 162 459	4 942 276
Créditeurs et frais courus à payer	45 360 015			
Autres passifs	21 803 704			
<b>Total</b>	<b>77 116 762</b>	<b>—</b>	<b>1 162 459</b>	<b>4 942 276</b>

### 19 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

#### Obligations contractuelles

L'organisme scolaire a signé des contrats de 74 217 912 \$ pour la construction et la rénovation dont il assurera le paiement. La construction s'échelonnera sur la prochaine année.

L'organisme scolaire est lié par des contrats de location non renouvelables et non résiliables de photocopieurs, d'équipements, de services TI et de locaux représentant des engagements de 45 918 195 \$ répartis comme suit pour les cinq prochains exercices :

	\$
2025	19 007 402
2026	11 888 195
2027	3 982 642
2028	3 410 379
2029	2 022 514

L'organisme scolaire a signé des contrats de 47 308 424 \$ pour le transport scolaire, représentant un montant annuel de 11 827 106 \$ pour les quatre prochains exercices.

Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement et autres activités représentant 11 377 404 \$.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2024

---

### **19 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)**

#### **Droits contractuels**

L'organisme scolaire a également conclu des contrats de location de locaux échéant à différentes dates jusqu'en 2028, prévoyant la perception de loyers totalisant 1 874 880 \$ et répartis comme suit pour les quatre prochains exercices :

	\$
2025	1 146 106
2026	346 986
2027	357 700
2028	24 088

### **20 - PASSIFS ÉVENTUELS**

Au 30 juin 2024, les réclamations en suspens contre l'organisme scolaire se chiffrent à 1 721 615 \$ (1 268 050 \$ au 30 juin 2023) et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 243 501 \$ (243 501 \$ en 2023) a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

### **21 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2024  
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont été compilés à partir d'informations financières contenues dans le rapport financier. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	2024	Redressé 2023
	\$	\$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>		
Solde au début et déjà établi	<b>79 240 211</b>	(12 575 954)
Modification comptable	418 132	
Solde redressé	<b>79 240 211</b>	<b>(12 157 822)</b>
 Total des revenus	<b>435 252 903</b>	409 908 550
Total des charges	<b>444 941 170</b>	407 689 987
Subvention d'investissement pour financer les obligations liées à la mise hors service des exercices antérieurs	89 179 470	
Excédent (déficit) de l'exercice	<b>(9 688 267)</b>	91 398 033
Solde à la fin	<b>69 551 944</b>	<b>79 240 211</b>
 Excédent accumulé		
Terrains	17 313 583	17 314 227
Commission scolaire	38 371 663	50 525 540
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	7 578 537	7 528 681
Écoles et centres	6 288 161	3 871 763
Solde à la fin	<b>69 551 944</b>	<b>79 240 211</b>
 Excédent (déficit) de l'exercice		
Commission scolaire	<b>(12 104 665)</b>	89 458 025
Écoles et centres	<b>2 416 398</b>	<b>1 940 008</b>
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	<b>(9 688 267)</b>	<b>91 398 033</b>